

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional  
JUIN 2014**

*Présenté par  
Jean-Paul Huchon  
Président du conseil régional  
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE  
REGIONALE EN FAVEUR DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS**

**AIDE AU DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES  
ELECTRIQUES**

**PREMIERE AFFECTATION 2014**



Chapitre 908 « Transports »  
Sous-fonction 81 « Services communs »,  
Programme HP 810-003 « Etudes et expérimentation»

**Sommaire**

<b>EXPOSE DES MOTIFS.....</b>	<b>4</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE DE FINANCEMENT .....</b>	<b>73</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer trois subventions et de proposer l'affectation d'un montant de **935 950 €** d'autorisations de programmes prélevées sur le chapitre 908 « Transports » code fonctionnel 81 « Services communs » du budget 2014.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de 2 opérations relevant de la « politique régionale en faveur du développement des nouveaux véhicules urbains » votée par délibération n° [CR 14-14](#) du 13 février 2014 et fléchées sur le programme suivant :

➤ **Programme « Etudes et expérimentations » (investissement) :**

- Projet de déploiement de bornes de recharges sur le territoire de Seine Aval (78) : subvention de **182 000 €**

En 2011-2012 l'EPAMSA a participé à l'expérimentation Seine Avale Véhicules Electriques (SAVE), avec l'implantation de bornes de recharge sur la voirie publique, mais aussi dans les parkings publics, les stations services, les centres commerciaux et chez les utilisateurs. A l'issue de ce projet, 54 bornes ont été pérennisées, constituant un premier maillage du territoire.

Aujourd'hui, l'EPAMSA souhaite prolonger l'expérimentation avec un nouveau projet qui prévoit une nouvelle phase de déploiement de bornes de recharge.

Ainsi , sur la période 2014-2016 l'EPAMSA propose l'installation de 43 nouvelles bornes de recharge accélérée (3-22 kVA) accessibles au public et adaptées à différents types de véhicules électriques et hybrides rechargeables (automobile, scooter, vélo...), auxquelles s'ajoute le remplacement de 3 bornes issues de l'expérimentation.

Chacune de ces bornes permettra la recharge simultanée de deux véhicules, intégrera des systèmes de gestion intelligente de l'énergie et de reporting de l'utilisation, et répondra à l'ensemble des spécificités techniques de la réglementation nationale et européenne et aux recommandations du Livre Vert.

Ce projet est porté par l'EPAMSA en groupement de commande avec 21 collectivités, pour la fourniture et l'installation de bornes de recharges.

- Déploiement de bornes de recharge électriques sur le territoire de Marne la Vallée et mise en place de services partagés ou mutualisés avec l'EPAMARNE : subvention de **753 950 €** (500 000 € au titre des bornes de recharge et 253 950 € au titre des services mutualisés)

L'objectif est de mettre à disposition du public une infrastructure de recharge innovante incluant à la fois la recharge de véhicules électriques et l'accès ouvert à des systèmes de mobilité partagés.

Cette infrastructure innovante consiste à proposer une offre intégrée qui permet à la collectivité d'installer des stations sur voirie, de garantir l'interopérabilité avec les autres systèmes présents en IDF et d'offrir un ensemble de services d'écomobilité au niveau local.

Le projet vise ainsi à déployer 85 stations de charges électriques représentant 131 bornes offrant 256 points de charge. Les bornes de recharges sont complétées d'un système d'information local (information multimodale sur l'offre de transport locale et informations de la collectivité) et d'une offre de services d'écomobilité : autopartage, libre service, location courte durée, covoiturage dynamique.

Pour l'autopartage, une flotte de 50 véhicules est mise à disposition sur le territoire du projet. Le projet est porté par EPAMARNE/EPAFRANCE qui intervient en tant que coordinateur du projet.

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Les conventions correspondant à ces opérations sont jointes en annexe à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du Conseil Régional  
d'Ile-de-France**



**JEAN-PAUL HUCHON**

# PROJET DE DELIBERATION

DU

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS

AIDE AU DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES

### PREMIERE AFFECTATION 2014

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU Le Code des Marchés Publics
- VU Le Code des Transports ;
- VU Le Code de l'Environnement ;
- VU La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010, relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU La délibération n° CR 14-14 du 13 février 2014 relative à l'action régionale en faveur du développement des nouveaux véhicules urbains
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU Le rapport CP 14-440 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France
- VU L'avis de la Commission des Transports et des Mobilités ;
- VU L'avis de la Commission des Finances, de la Contractualisation et de l'Administration Générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **Article 1 : Programme HP 810-003 « Etudes et expérimentations » - Investissement :**

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale en faveur du développement des nouveaux véhicules urbains » au financement des projets détaillés en annexe 2 (*fiches projet*) à la présente délibération par l'attribution de vingt quatre subventions d'un montant maximum prévisionnel de 935 950 €.

Affecte une autorisation de programme de **935 950 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 810 « Services communs » programme HP 810-003 « Etudes et expérimentations » - Action 18100301 « Etudes et expérimentations » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 :**

Adopte la convention type relative au dispositif « Politique régionale en faveur du développement des nouveaux véhicules urbains » annexée à la présente délibération.

Subordonne le versement des subventions accordées à l'établissement public EPAMARNE à la signature d'une convention conforme à la convention type présentée en annexe 3 à la délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer.

**Article 3 :**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

<b>Code IRIS du dossier</b>	<b>Libellé IRIS du dossier</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Date prévisionnelle de démarrage</b>
14010076 et 14012897 à 14012917	PROJET DE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL-EPAMSA	EPAMSA en groupement de commande avec 21 collectivités (voir fiches projet)	15 avril 2014
14010826 et 14010105	PROJET DE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE EPAMARNE	EPAMARNE	15 mai 2014

Le Président du Conseil Régional  
d'Ile-de-France

JEAN-PAUL HUCHON

## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF**



## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012897 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL - CAMY		
<b>Bénéficiaire :</b>	R7904 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MANTES EN YVELINES (CAMY)		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012898 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 5 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CA2RS		
<b>Bénéficiaire :</b>	R31407 - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE LA SEINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	20 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
50 000,00 € HT	40 %	20 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012899 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CCPIF		
<b>Bénéficiaire :</b>	R33814 - CCPIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ILE DE FRANCE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012900 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- HADRICOURT		
<b>Bénéficiaire :</b>	R602 - COMMUNE D'HARDRICOURT		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012901 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- LES MUREAUX		
<b>Bénéficiaire :</b>	R664 - COMMUNE DES MUREAUX		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	20 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
50 000,00 € HT	40 %	20 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012902 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FLINS-SUR-SEINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R578 - COMMUNE DE FLINS SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012903 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 3 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BUCHELAY		
<b>Bénéficiaire :</b>	R533 - COMMUNE DE BUCHELAY		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	12 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
30 000,00 € HT	40 %	12 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012904 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CARRIERES-SOUS-POISSY		
<b>Bénéficiaire :</b>	R535 - COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012905 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPONE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R568 - COMMUNE D'EPONE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012906 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- TRIEL-SUR-SEINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R735 - COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012907 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FRENEUSE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R584 - COMMUNE DE FRENEUSE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012908 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CONFLANS-SAINTE-HONORINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R555 - COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012909 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- VAUX-SUR-SEINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R736 - COMMUNE DE VAUX SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012910 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- POISSY		
<b>Bénéficiaire :</b>	R684 - COMMUNE DE POISSY		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	14 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
35 000,00 € HT	40 %	14 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012911 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ACHERES		
<b>Bénéficiaire :</b>	R493 - COMMUNE D'ACHERES		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012912 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- JUZIERS		
<b>Bénéficiaire :</b>	R616 - COMMUNE DE JUZIERS		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012913 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BONNIERES-SUR-SEINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R524 - COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012914 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- AUBERGENVILLE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R501 - COMMUNE D'AUBERGENVILLE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	8 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
20 000,00 € HT	40 %	8 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012915 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAGNANVILLE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R626 - COMMUNE DE MAGNANVILLE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012916 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ROSNY-SUR-SEINE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R699 - COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14012917 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAULE		
<b>Bénéficiaire :</b>	R636 - COMMUNE DE MAULE		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 000,00 € HT	40 %	4 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-440	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	908 - Transports
<b>Code fonctionnel :</b>	810 - Services communs
<b>Programme :</b>	181003 - Études et expérimentations
<b>Action :</b>	18100301 - Etudes et expérimentations

<b>Dispositif :</b>	00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14010076 - PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPAMSA		
<b>Bénéficiaire :</b>	R9821 - EPAMSA		
<b>Localisation :</b>	YVELINES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	16 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204162

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
40 000,00 € HT	40 %	16 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	14010105 - DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : MISE EN PLACE DE SERVICE PARTAGES OUMUTUALISES		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0010738 - EPA DU SECTEUR IV DE MARNE LA VALLEE EPAFRANCE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	253 950,00 €	<b>Code nature :</b>	204162

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
846 500,00 € HT	30 %	253 950,00 €	

<b>Dossier :</b>	14010826 - DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0010738 - EPA DU SECTEUR IV DE MARNE LA VALLEE EPAFRANCE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	500 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204162

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 250 000,00 € HT	40 %	500 000,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000435 - Aide au développement de bornes de recharges électriques :</b>	935 950,00 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 908 - 810 - 181003 - 18100301 :</b>	935 950,00 €
---	--------------



## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010076</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPAMSA</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	40 000,00 €	40,00 %	16 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		16 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204162-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : EPAMSA  
 Adresse administrative : 1 RUE DE CHAMPAGNE  
78200 MANTES LA JOLIE  
 Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial  
 Représentant : Monsieur David MORGANT, Directeur  
 N° SIRET : 41063810000025

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques

Rapport Cadre : CR 14-14 du 13/02/2014

Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPAMSA

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'EPAMSA et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Contexte**

Le territoire du projet, avec ses 355 000 habitants et 120 000 emplois (dont 18 000 liés directement à la filière automobile) est un territoire pertinent en termes d'usage et de potentialité de développement de la mobilité électrique. En effet, 56% des déplacements domicile-travail s'y font en voiture (contre 43% en moyenne régionale) et les distances moyennes de déplacement sont compatibles avec l'autonomie actuelle des batteries ; enfin, la diversité de la population et des typologies d'habitat sont également des facteurs favorables.

Impliqué dans l'innovation en matière de mobilité, ce territoire a participé dès 2011-2012 à l'expérimentation Seine Avale Véhicules Electriques (SAVE), avec l'implantation de bornes de recharge

sur la voirie publique, mais aussi dans les parkings publics, les stations services, les centres commerciaux et chez les utilisateurs. Ce projet a permis de confirmer l'adéquation des véhicules électriques aux besoins de mobilité des habitants et salariés du territoire. A l'issue de ce projet, 54 bornes ont été pérennisées, constituant un premier maillage du territoire.

Aujourd'hui, l'EPAMSA propose une initiative d'équipement complet et pérenne, qui prolonge l'expérimentation en tenant compte de ses enseignements et acquis, et en accord avec les orientations du PDUIF en cours d'approbation.

Le projet prévoit ainsi le déploiement de bornes de recharge à l'échelle du bassin de déplacements de la Seine Aval. La première phase, objet du présent dossier, s'inscrit sur la période 2014-2016, avec l'installation de 43 nouvelles bornes de recharge accélérée (3-22 kVA) accessibles au public et adaptées à différents types de véhicules électriques et hybrides rechargeables (automobile, scooter, vélo...), auxquelles s'ajoute le remplacement de 3 bornes issues de l'expérimentation. Chacune de ces bornes permettra la recharge simultanée de deux véhicules, intégrera des systèmes de gestion intelligente de l'énergie et de reporting de l'utilisation, et répondra à l'ensemble des spécificités techniques de la réglementation nationale et européenne et aux recommandations du Livre Vert.

En outre, la densité de points de charge (PDC) du territoire est actuellement en deçà des seuils de couverture définis par la Région Île-de-France (0,23 PDC/750 habitants, 0,34 PDC /375 emplois) et le restera à l'issue de la première phase du projet (0,41 PDC /750 habitants, 0,60 PDC /375 emplois).

Ce projet (études, bornes et travaux directement liés à leur mise en place) s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la politique régionale de développement des nouveaux véhicules urbains, et en particulier du dispositif d'aide au déploiement de bornes de recharge électrique.

La démarche globale d'équipement du territoire de la Seine Aval est portée par l'EPAMSA en groupement de commande avec 21 collectivités, notamment pour la fourniture et l'installation de bornes de recharges.

Dans ce cadre, l'EPAMSA, prévoit l'implantation de 46 bornes (43 nouvelles et 3 remplacements), éligibles à l'aide régionale d'un montant total de 182 000 € répartis sur 22 bénéficiaires dont l'EPAMSA à hauteur de 16 000 €.

### **Localisation géographique :**

- YVELINES
  - Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines (CAMY) (notamment : Buchelay, Epône, Magnanville, Rosny-sur-Seine)
  - Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) (notamment : Triel-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy)
  - Communauté de Communes Portes de l'Île-de-France (CCPIF) (notamment : Freneuse, Bonnières-sur-Seine)
  - Les Mureaux
  - Flins-sur-Seine
  - Hardricourt
  - Conflans-Sainte-Honorine
  - Poissy
  - Achères
  - Aubergenville
  - Juziers
  - Vaux-sur-Seine
  - Maule

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPAMSA	40 000,00	100,00%	RIF (en cours)	16 000,00	40,00%
			EPAMSA (en cours)	24 000,00	60,00%
			Total	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	16 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	609 976,12 €
2011	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	46 846,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	15 000,00 €
2012	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	946 420,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 720 000,00 €
2013	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	946 420,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 450 000,00 €
2014	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	662 494,00 €
	Montant total	10 397 156,12 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012897</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL - CAMY</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MANTES EN YVELINES (CAMY)

Adresse administrative : DES PIERRETTES  
78200 MAGNANVILLE

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : DOMINIQUE BRAYE, Président

N° SIRET : 24780001400026

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL - CAMY

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL - CAMY	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
CAMY (encours)	12 000,00	60,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Chantier école	92 190,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Première phase	55 125,00 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	9 300,00 €
2011	Restauration et création d'orgues	57 595,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	115 000,00 €
2011	Soutien à l'immobilier d'entreprises	457 000,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	78 000,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	345 217,30 €
2012	Chantier école	49 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	920 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	46 209,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	40 398,12 €
2013	Chantier école	51 100,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	138 271,60 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	101 868,00 €
	Montant total	2 556 274,02 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012898</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 5 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CA2RS</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	50 000,00 €	40,00 %	20 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		20 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE LA SEINE  
 Adresse administrative : 270 GRANDE RUE  
78955 CARRIERES-SOUS-POISSY  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président  
 N° SIRET : 20000032100014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 5 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CA2RS

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 5 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CA2RS	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	20 000,00	40,00%
CR2RS (en cours)	30 000,00	60,00%
Total	50 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Accessibilité des transports	482 000,00 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	329 400,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	300 000,00 €
2011	Circulations douces	22 993,50 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	500 000,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 052 990,06 €
2012	Contrats de territoire	1 377 249,30 €
2012	Soutien à la médiation	20 000,00 €
2013	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	24 415,00 €
2013	Soutien aux expérimentations pour dvpment. nouveaux services à la mobilité (Fct)	40 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	16 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	800 000,00 €
2013	Contrats de territoire	840 075,30 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	70 525,68 €
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
	Montant total	5 931 648,84 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012899</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CCPIF</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		8 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CCPIF COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PORTES DE L'ILE DE FRANCE

Adresse administrative : RUE SOLANGE BOUTEL  
78840 FRENEUSE

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur Michel OBRY, Président

N° SIRET : 24780052700027

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CCPIF

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CCPIF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
CCPIF (en cours)	12 000,00	60,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 750 000,00 €
	Montant total	3 750 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012900</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- HADRICOURT</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE D'HADRICOURT  
 Adresse administrative : 10 RUE CHANTEREINES  
78250 HADRICOURT  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur André CASSAGNE, Maire  
 N° SIRET : 21780299000010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- HADRICOURT

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- HARDRICOURT	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
HARDRICOURT (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012901</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- LES MUREAUX</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	50 000,00 €	40,00 %	20 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		20 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DES MUREAUX  
 Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION  
 78135 LES MUREAUX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur François GARAY, Maire  
 N° SIRET : 21780440000018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- LES MUREAUX

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 4 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- LES MUREAUX	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	20 000,00	40,00%
LES MUREAUX (en cours)	30 000,00	60,00%
Total	50 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	68 588,90 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	165 500,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	3 193 092,00 €
2011	Circulations douces	287 040,00 €
2011	Contrats régionaux	1 350 000,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 300,00 €
2012	Politique énergie climat	680 210,00 €
2012	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2012	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	126 981,60 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	20 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 300,00 €
2013	Soutien à la prévention	4 500,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 429,12 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	45 300,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 000,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	650 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	5 467 214,00 €
2014	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	442 106,40 €
	Montant total	12 841 062,02 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012902</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FLINS-SUR-SEINE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE FLINS SUR SEINE  
 Adresse administrative : PRC JEAN BOILEAU  
 78410 FLINS-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant :  
 N° SIRET : 21780238800017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FLINS-SUR-SEINE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FLINS-SUR- SEINE	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
FLINS-SUR-SEINE (en cours)	12 000,00	60,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	12 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012903</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 3 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BUCHELAY</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	30 000,00 €	40,00 %	12 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>12 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE BUCHELAY  
 Adresse administrative : RUE GABRIEL PERI  
78200 BUCHELAY  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Paul MARTINEZ, Maire  
 N° SIRET : 21780118200015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 3 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BUCHELAY

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 3 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BUCHELAY	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	12 000,00	40,00%
BUCHELAY (en cours)	18 000,00	60,00%
Total	30 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	12 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Agendas 21 locaux - Première phase	15 000,00 €
2013	Contrat régional territorial	529 431,00 €
	Montant total	544 431,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012904</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CARRIERES-SOUS-POISSY</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY  
 Adresse administrative : 1 PLACE SAINT-BLAISE  
78915 CARRIERES-SOUS-POISSY CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Christophe DELRIEU, Maire  
 N° SIRET : 21780123200174

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CARRIERES-SOUS-POISSY

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CARRIERES-SOUS-POISSY	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
CARRIERE-SOUS-POISSY (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	20 000,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	161 040,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	20 690,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	138 960,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	20 690,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 638 000,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	1 000,00 €
	Montant total	2 001 380,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012905</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPONE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE D'EPONE  
 Adresse administrative : 90 AVENUE PROF EMILE SERGENT  
 78680 EPONE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Gérard RASPAUD, Maire  
 N° SIRET : 21780217200015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPONE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- EPONE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
EPONE (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012906</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- TRIEL-SUR-SEINE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE  
 Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE  
78510 TRIEL-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Joël MANCEL, Maire  
 N° SIRET : 21780624900017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- TRIEL-SUR-SEINE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- TRIEL-SUR-SEINE	20 000,00	100,00%	RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
			TRIEL-SUR-SEINE (en cours)	12 000,00	60,00%
			Total	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%			

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012907</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FRENEUSE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE FRENEUSE  
 Adresse administrative : 89 RUE CHARLES DE GAULLE  
78840 FRENEUSE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Didier JOUY, Maire  
 N° SIRET : 21780255200018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FRENEUSE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- FRENEUSE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
FRENEUSE (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	204 367,50 €
	Montant total	204 367,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012908</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE  
 Adresse administrative : 63 RUE MAURICE BERTEAUX  
78702 CONFLANS SAINTE HONORINE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Laurent BROSSE, Maire  
 N° SIRET : 21780172900013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- CONFLANS-SAINT-HONORINE	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
CONFLANS-SAINT-HONRINE (en cours)	12 000,00	60,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	10 000,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2011	Valorisation du patrimoine régional	1 500 000,00 €
2011	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	41 280,00 €
2012	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	295 271,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	217 224,64 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	256 200,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	152 808,43 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	112 750,00 €
2013	Politique énergie climat	27 750,00 €
	Montant total	2 912 555,07 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012909</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- VAUX-SUR-SEINE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VAUX SUR SEINE  
 Adresse administrative : 21 BD ANGIBOUT  
78740 VAUX S/SEINE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Julien CRESPO, Maire  
 N° SIRET : 21780638900011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- VAUX-SUR-SEINE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- VAUX-SUR-SEINE	20 000,00	100,00%	RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
			VAUX-SUR-SEINE (en cours)	12 000,00	60,00%
			Total	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%			

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012910</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- POISSY</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	35 000,00 €	40,00 %	14 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		14 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE POISSY  
 Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE  
78303 POISSY CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Karl OLIVE, Maire  
 N° SIRET : 21780498800012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- POISSY

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- POISSY	35 000,00	100,00%
Total	35 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	14 000,00	40,00%
POISSY (en cours)	21 000,00	60,00%
Total	35 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	14 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**
**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	210 000,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	509 224,50 €
2011	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	8 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	447 223,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 000,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	33 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2012	Contrats régionaux	810 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 000,00 €
2013	Contrats régionaux	540 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2013	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	48 420,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	21 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	87 500,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	19 720,00 €
	Montant total	3 189 647,50 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012911</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ACHERES</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE D'ACHERES  
 Adresse administrative : 8 RUE DESCHAMPS GUERIN  
78260 ACHERES  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Marc HONORE, Maire  
 N° SIRET : 21780005100179

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ACHERES

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ACHERES	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
ACHERES (en cours)	12 000,00	60,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	2 789 600,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 500,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	898 000,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 830,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 830,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	46 048,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 830,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	218 750,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	20 480,24 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	105 834,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
	Montant total	4 504 702,24 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012912</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- JUZIERS</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE JUZIERS  
 Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE  
78820 JUZIERS  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Philippe FERRANT, Maire  
 N° SIRET : 21780327900017

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- JUZIERS

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- JUZIERS	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
JUZIERS (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Valorisation du patrimoine régional	43 298,00 €
	Montant total	43 298,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012913</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BONNIERES-SUR-SEINE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE BONNIERES SUR SEINE  
 Adresse administrative : 7 RUE HERREWYN  
78270 BONNIERES S/SEINE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Jean-Marc POMMIER, Maire  
 N° SIRET : 21780089500013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BONNIERES-SUR-SEINE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- BONNIERES-SUR-SEINE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
BONNIERES-SUR-SEINE (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Contrats régionaux	808 750,00 €
2013	Contrats régionaux	253 750,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	113 952,90 €
	Montant total	1 176 452,90 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012914</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- AUBERGENVILLE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	20 000,00 €	40,00 %	8 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>8 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE D'AUBERGENVILLE  
 Adresse administrative : 1 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC  
78410 AUBERGENVILLE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Sophie PRIMAS, Sénatrice-maire  
 N° SIRET : 21780029100015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- AUBERGENVILLE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 2 BORNES DE RECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- AUBERGENVILLE	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	8 000,00	40,00%
AUBERGENVILLE (en cours)	12 000,00	60,00%
Total	20 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 880,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Première phase	23 625,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 880,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 880,00 €
	Montant total	49 265,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012915</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAGNANVILLE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE MAGNANVILLE  
 Adresse administrative : RUE DE LA FERME  
 78200 MAGNANVILLE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur André SYLVESTRE, Maire  
 N° SIRET : 21780354300016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAGNANVILLE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAGNANVILLE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
MAGNANVILLE (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Agendas 21 locaux - Première phase	24 750,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	5 612,00 €
	Montant total	30 362,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012916</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ROSNY-SUR-SEINE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SUR SEINE  
 Adresse administrative : RUE NATIONALE  
 78710 ROSNY-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Françoise DESCAMPS CROSNIER, Maire  
 N° SIRET : 21780531600015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ROSNY-SUR-SEINE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- ROSNY-SUR-SEINE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
ROSNY-SUR-SEINE (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Agendas 21 locaux - Première phase	23 625,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	207 500,00 €
	Montant total	231 125,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012917</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAULE</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	10 000,00 €	40,00 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 908-810-204142-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE MAULE  
 Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE  
 78580 MAULE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Laurent RICHARD, Maire  
 N° SIRET : 21780380800013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR14-14 du 13/02/2014

Objet du projet : PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAULE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : La demande de démarrage anticipé est justifiée par les délais de validité des offres du marché (passé en groupement de commande entre l'Epamsa et les 21 collectivités (partenaires du projet), avec un risque de caducité des offres au 27 mai 2014.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
PROJET DE DEPLOIEMENT DE 1 BORNE DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE DE SEINE AVAL- MAULE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	4 000,00	40,00%
MAULE (en cours)	6 000,00	60,00%
Total	10 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	4 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Contrats régionaux	120 540,00 €
2011	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	8 300,00 €
2012	Contrats régionaux	197 120,00 €
2013	Contrats régionaux	152 547,50 €
	Montant total	478 507,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010826</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	1 250 000,00 €	40,00 %	500 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>500 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204162-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : EPA DU SECTEUR IV DE MARNE LA VALLEE EPAFRANCE  
 Adresse administrative : 5 BD PIERRE CARLE  
77186 NOISIEL  
 Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial  
 Représentant :  
 N° SIRET : 34212336100012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR 14-14 du 13/02/2014

Objet : DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE

Date prévisionnelle de début de projet : 15 mai 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation du démarrage anticipé : Lors de la présentation du projet de déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique et de plateformes d'écomobilité, l'EPAMARNE a sollicité une autorisation de démarrage anticipé afin de disposer du délai nécessaire pour la phase travaux et respecter la date d'inauguration du projet fixée le 26 juin 2014.

**Contexte**

La ville nouvelle de Marne la vallée est composée de 27 communes organisées en 4 intercommunalités (CA de Marne la Vallée Val Maubuée, CA de Marne et Gondoire, CC de la Brie Boisée, SAN du Val d'Europe) réparties sur 3 départements (Seine Saint Denis, Val de marne, Seine et Marne).

Le territoire de Marne la Vallée se veut exemplaire en matière de développement durable et d'écomobilité.

Dès 2011, l'EPAMARNE en lien avec la société Mopeasy (entreprise innovante du pole ADVANCITY, créée en 2010) et le pole ADVANCITY a testé la mise en place de véhicules électriques en autopartage dans le cadre de son PDE.

EN 2012, dans le cadre d'un programme européen de développement de solutions pour promouvoir l'électromobilité (MOLECULES), une convention d'expérimentation est signée entre l'EPAMARNE, Gares et Connexions, la RATP et MOPeasy pour ouvrir des stations intermodales en gare sur les lignes des RER A, E et des TGV à Marne la Vallée.

Trois stations de recharge pour véhicules électriques d'autopartage ont ainsi été installées aux abords des gares de Noisy-Champs, Chelles-Vaires et du centre urbain du Val d'Europe

En 2013, les intercommunalités du territoire de Marne la Vallée se sont regroupées avec les établissements publics EPAMARNE/EPAFRANCE afin de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME dans le cadre des investissements d'avenir. Le projet a été retenu et signé le 15 septembre 2013.

Il prévoit à l'échelle du territoire de Marne la Vallée la réalisation de 256 points de charge pour véhicules électriques et hybrides dont la particularité est d'être complétés par une plateforme d'écomobilité permettant le développement des nouveaux services à la mobilité (covoiturage, autopartage, information voyageurs).

### **Présentation du projet**

L'objectif est de mettre à disposition du public une infrastructure de recharge innovante incluant à la fois la recharge de véhicules électriques et l'accès ouvert à des systèmes de mobilité partagées intra entreprise, inter entreprise et tout public

Cette infrastructure innovante consiste en une offre tout-en-un qui permet à la collectivité d'installer des stations sur voirie, de garantir l'interopérabilité avec les autres systèmes présents en IDF et d'offrir un ensemble de services d'écomobilité au niveau local.

Un double système de paiement (par carte RFID ou carte bleue) permet de faciliter tous les types d'usages (fréquents, abonnées, non fréquents, ponctuels...)

Tout particulier peut venir recharger son véhicule à condition d'être préalablement enregistré (afin de garantir la qualité et la sécurité d'usage).

La tarification prévue pour les charges classiques incite à des recharges de nuit ou pour des durées inférieures à 4h pour éviter les véhicules ventouses.

Les bornes offrent les fonctionnalités suivantes :

- Ecran d'information
- Identification de l'utilisateur
- Module de communication pour transmettre et recevoir des informations auprès d'un outil de supervision
- Boîte à clés pour ranger les clés d'un véhicule en autopartage
- Lecture de carte RFID pour l'accès à la borne et pour le paiement avec choix du mode de paiement (abonnement, utilisation horaire, e-paiement mensuel ou à la carte)
- Accès par code (si pas de carte RFID)
- Système d'information évolutif compatible avec les préconisations du GIREVE

La totalité des bornes sera opérable par un opérateur unique afin de permettre une gestion optimisée de la charge et du réseau.



## **Suivi des données**

La collectivité récupèrera toutes les données relatives aux charges effectuées sur son territoire. Une plateforme télématique de gestion dynamique permettra de regrouper et classer les informations provenant des stations de charge.

Un back office de visualisation permettra à l'exploitant de piloter les stations de charge permettant ainsi une gestion intelligente des pics d'utilisation.

## **Le déploiement des bornes de recharge**

Le projet vise à déployer 85 stations de charges électriques représentant 131 bornes offrant 256 points de charge. Une station comprend 1 borne avec 2 points de charge classique et une borne avec un point de charge accéléré ou rapide. A chaque borne sont affectées 2 places de stationnement (1/3 des bornes) ou 3 places (2/3) si des véhicules en auto-partage sont prévus.

Ces 131 bornes se répartissent de la façon suivante :

- 85 bornes doubles classiques (3 KVA)
- 40 bornes doubles accélérées (22KVA)
- 6 bornes de recharge rapides. (43 KVA)

Toutes les bornes sont interopérables et accepteront tous les types de véhicules.

Les bornes seront installées sur le territoire des 27 communes composant le territoire de Marne la vallée. Certaines stations pourront concerner des communes limitrophes comme Chelles, Pontault Combault ou Roissy en Brie. Voir plan ou tableau ci après

Les sites d'implantation des bornes classiques ont été choisis selon une logique de flux de circulation et de générateurs de déplacement, afin d'en optimiser la visibilité mais aussi l'usage notamment pour les déplacements de courtes distances. Les stations sont ainsi installées auprès des pôles multimodaux en complément du réseau de TC, sur les zones d'emploi (en lien avec les démarches de PDE), et dans les zones résidentielles et les pôles générateurs de déplacements locaux mal desservis par les TC.

Pour les bornes rapides, l'implantation s'est fait le long des axes rapides afin de favoriser un usage inter urbain.

Les collectivités s'engagent à maintenir la gratuité des places sur voirie dédiées aux véhicules électriques.

## **Modalités de mise en œuvre**

L'EPAMARNE/EPAFRANCE se propose comme coordinateur du projet de déploiement des plateformes de recharge pour véhicule hybrides et électriques.

EPAMARNE prendra en charge l'installation des bornes, le raccordement au réseau électrique, la réalisation de tous les travaux de génie civil, l'aménagement des PF d'écomobilité. Un marché d'achat et d'installation (groupement de commande) a été passé en ce sens par l'EPAMARNE.

Un autre marché a été passé par EPAMARNE pour la gestion des services (entretien des bornes, gestion des plateformes, gestion des facturations pour les recharges). A travers ce contrat de gestion, le prestataire retenu installe la plateforme informatique permettant de gérer les services d'autopartage et de covoiturage dynamique, l'accès aux stations de charge et l'information locale pour voyageur, ainsi que l'abonnement, la réservation et le paiement des services de mobilité.

Le calendrier de mise en œuvre s'organise en 2 étapes :

- Juin 2014 : installation de 20 bornes classiques ou accélérées, à la cité Descartes et auprès des gares du RER A.
- D'ici fin 2014 : installation de la totalité des bornes prévues.

Les sites prioritaires retenus pour la première phase sont :

- les centres ville aux abords des mairies
- les poles multimodaux
- la cité Descartes aux abords du pole Advancity
- les éco quartiers (Bussy Saint Georges, Montévrain...)

### **Financement**

Le cout total des travaux d'installation des bornes s'élève à 2 472 000 € qui se décompose comme suit :

- MOE et coordination des travaux (personnel et études) : 115 000 €
- Achat des bornes classiques : 1 552 000 €
- Achat des bornes rapides : 245 000 €
- Travaux d'installation des bornes classiques : 510 000 €
- Travaux d'installation des bornes rapides : 50 000 €

Il est proposé d'aider au financement des 125 bornes de recharge classiques et accélérées (3 -22 KVA). Le montant plafond des dépenses subventionnables par la Région est de 10 000 € par borne. Le taux de subvention est de 40 %. Soit montant de subvention régionale proposé :

- 125 bornes x 10 000 € x 0.4 = 500 000 €

### **Localisation géographique :**

- SAN VAL D'EUROPE
- CC BRIE BOISEE
- CA MARNE ET GONDOIRE
- SAN MARNE LA VALLEE-VAL MAUB

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE	1 250 000,00	100,00%
Total	1 250 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
RIF (en cours)	500 000,00	40,00%
ADEME (en cours)	750 000,00	60,00%
Total	1 250 000,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	500 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	125 000,00 €
	Montant total	125 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010105</b>
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : MISE EN PLACE DE SERVICE PARTAGES OU MUTUALISES</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au développement de bornes de recharges électriques	846 500 €	30,00 %	253 950,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>253 950,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 908-810-204162-181003-200  
18100301- Etudes et expérimentations

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : EPA DU SECTEUR IV DE MARNE LA VALLEE EPAFRANCE  
 Adresse administrative : 5 BD PIERRE CARLE  
77186 NOISIEL  
 Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial  
 Représentant :  
 N° SIRET : 34212336100012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide au développement de bornes de recharges électriques  
 Rapport Cadre : CR 14-14 du 13/02/2014

**Objet : DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : MISE EN PLACE DE SERVICE PARTAGES OU MUTUALISES**

Date prévisionnelle de début de projet : 15 mai 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017  
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation du démarrage anticipé : Lors de la présentation du projet de déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique et de plateformes d'écomobilité, l'EPAMARNE a sollicité une autorisation de démarrage anticipé afin de disposer du délai nécessaire pour la phase travaux et respecter la date d'inauguration du projet fixée le 26 juin 2014.

**Contexte**

La ville nouvelle de Marne la vallée est composée de 27 communes organisées en 4 intercommunalités (CA de Marne la Vallée Val Maubuée, CA de Marne et Gondoire, CC de la Brie Boisée, SAN du Val d'Europe) réparties sur 3 départements (Seine Saint Denis, Val de marne, Seine et Marne).

Le territoire de Marne la Vallée se veut exemplaire en matière de développement durable et d'écomobilité.

Dès 2011, l'EPAMARNE en lien avec la société Mopeasy (entreprise innovante du pôle ADVANCITY, créée en 2010) et le pôle ADVANCITY a testé la mise en place de véhicules électriques en autopartage dans le cadre de son PDE.

EN 2012, dans le cadre d'un programme européen de développement de solutions pour promouvoir l'électromobilité (MOLECULES), une convention d'expérimentation est signée entre l'EPAMARNE, Gares et Connexions, la RATP et MOPEasy pour ouvrir des stations intermodales en gare sur les lignes des RER A, E et des TGV à Marne la Vallée.

Trois stations de recharge pour véhicules électriques d'autopartage ont ainsi été installées aux abords des gares de Noisy-Champs, Chelles-Vaires et du centre urbain du Val d'Europe

En 2013, les intercommunalités du territoire de Marne la Vallée se sont regroupées avec les établissements publics EPAMARNE/EPAFRANCE afin de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME dans le cadre des investissements d'avenir. Le projet a été retenu et signé le 15 septembre 2013.

Il prévoit à l'échelle du territoire de Marne la Vallée la réalisation de 256 points de charge pour véhicules électriques et hybrides dont la particularité est d'être complétés par une plateforme d'écomobilité permettant le développement des nouveaux services à la mobilité (covoiturage, autopartage, information voyageurs).

### **Présentation du projet**

L'objectif est de mettre à disposition du public une infrastructure de recharge innovante incluant à la fois la recharge de véhicules électriques et l'accès ouvert à des systèmes de mobilité partagés intra entreprise, inter entreprise et tout public

Cette infrastructure innovante consiste en une offre tout-en-un qui permet à la collectivité d'installer des stations sur voirie, de garantir l'interopérabilité avec les autres systèmes présents en IDF et d'offrir un ensemble de services d'écomobilité au niveau local.

Un double système de paiement (par carte RFID ou carte bleue) permet de faciliter tous les types d'usages (fréquents, abonnés, non fréquents, ponctuels...)

Tout particulier peut venir recharger son véhicule à condition d'être préalablement enregistré (afin de garantir la qualité et la sécurité d'usage).

La tarification prévue pour les charges classiques incite à des recharges de nuit ou pour des durées inférieures à 4h pour éviter les véhicules ventouses.

Les bornes offrent les fonctionnalités suivantes :

- Ecran d'information
- Identification de l'utilisateur
- Module de communication pour transmettre et recevoir des informations auprès d'un outil de supervision
- Boîte à clés pour ranger les clés d'un véhicule en autopartage
- Lecture de carte RFID pour l'accès à la borne et pour le paiement avec choix du mode de paiement (abonnement, utilisation horaire, e-paiement mensuel ou à la carte)
- Accès par code (si pas de carte RFID)
- Système d'information évolutif compatible avec les préconisations du GIREVE

La totalité des bornes sera opérable par un opérateur unique afin de permettre une gestion optimisée de la charge et du réseau.

### **Suivi des données**

La collectivité récupèrera toutes les données relatives aux charges effectuées sur son territoire. Une plateforme télématique de gestion dynamique permettra de regrouper et classer les informations provenant des stations de charge.

Un back office de visualisation permettra à l'exploitant de piloter les stations de charge permettant ainsi une gestion intelligente des pics d'utilisation.

### **La mise en place de services partagés ou mutualisés utilisant les NVU**

Les bornes de recharges sont complétées d'un système d'information local (information multimodale sur l'offre de transport locale et informations de la collectivité) et d'une offre de services d'écomobilité : autopartage, libre service, location courte durée, covoiturage dynamique.

Une flotte de 50 véhicules en autopartage est proposée sur le territoire du projet. Elle est composée d'un mix de divers modèles existants : citadine, quadricycles, VAE, scooter électriques.

Une station type a été définie afin d'articuler les places de stationnement pour les véhicules tiers venant se recharger et l'offre de véhicules en autopartage. Sont ainsi prévus une place dédiée à l'autopartage et un totem permettant de signaler et de promouvoir les services d'écomobilité proposés.

Afin que les véhicules en AP ne bloquent pas les places de recharge accessibles au tout public, les stations comporteront 3 places de stationnement dont 1 réservée au véhicule en AP. Chaque EPCI a la propriété et la gestion de sa plateforme d'écomobilité.

Les systèmes de réservation pour l'autopartage et pour les recharges sont accessibles sur une PF unifiée, ce qui permettra d'organiser les plages horaires pour rendre cohérentes les réservations de charge et les réservations de place.

### **Modalités de mise en œuvre**

L'EPAMARNE/EPAFRANCE se propose comme coordinateur du projet de déploiement des plateformes de recharge pour véhicule hybrides et électriques.

EPAMARNE prendra en charge l'installation des bornes, le raccordement au réseau électrique, la réalisation des tous les travaux de génie civil, l'aménagement des PF d'écomobilité. Un marché d'achat et d'installation (groupement de commande) a été passé en ce sens par l'EPAMARNE.

Un autre marché a été passé par EPAMARNE pour la gestion des services (entretien des bornes, gestion des plateformes, gestion des facturations pour les recharges). A travers ce contrat de gestion, le prestataire retenu installe la plateforme informatique permettant de gérer les services d'autopartage et de covoiturage dynamique, l'accès aux stations de charge et l'information locale pour voyageur, ainsi que l'abonnement, la réservation et le paiement des services de mobilité.

Le calendrier de mise en œuvre s'organise en 2 étapes :

- Juin 2014 : installation de 20 bornes classiques ou accélérées, à la cité Descartes et auprès des gares du RER A.
- D'ici fin 2014 : installation de la totalité des bornes prévues.

Les sites prioritaires retenus pour la première phase sont :

- les centres ville aux abords des mairies
- les poles multimodaux
- la cité Descartes aux abords du pole Advancity
- les éco quartiers (Bussy Saint Georges, Montévrain...)

## **Financement**

Les couts portent sur les différents paramétrages à prévoir : véhicules, usages, interopérabilité avec la plateforme GIREVE, services d'information locale sur la collectivité et sur l'offre TC, gestion des systèmes de paiement et de formules d'abonnement.

Le programme de déploiement des services mutualisés se décompose par territoire de la façon suivante :

- cité descartes : 193 400 € pour 7 stations
- Val maubuée : 174 000 € pour 20 stations
- Marne et gondoire : 217 000 € pour 25 stations
- Val d'Europe : 113 100 € pour 13 stations
- Autres collectivités : 166 000 € pour 20 stations

Soit un cout total de 863 500 €.

Les subventions régionales proposées sont calculées sur la base de 30 % dans la limite de 200 000 € par programme soit :

- Cité Descartes : 58 020 €
- Val Maubuée : 52 200 €
- Marne et gondoire : 60 000 €
- Val d'Europe : 33 930 €
- Autres collectivités : 49 800 €

Soit un total de 253 950 €

Le solde soit 609 550 € est pris en charge essentiellement par l'EPAMARNE et le CG 77.

## **Localisation géographique :**

- SAN VAL D'EUROPE
- CC BRIE BOISEE
- CA MARNE ET GONDOIRE
- SAN MARNE LA VALLEE-VAL MAUB

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DEVELOPPEMENT DES NOUVEAUX VEHICULES URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE MARNE LA VALLEE : MISE EN PLACE DE SERVICE PARTAGES OUMUTUALISES	846 500,00	100,00%	RIF (en cours)	253 950,00	30,00%
			CG 77 (en cours)	163 050,00	19,26%
			EPAMARNE (en cours)	239 000,00	28,23%
			CC BRIE BOISEE (en cours)	82 565,00	9,75%
			CA MARNE ET GONDOIRE (en cours)	107 935,00	12,75%
Total	846 500,00	100,00%	Total	846 500,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	253 950,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	125 000,00 €
	Montant total	125 000,00 €



**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION  
TYPE DE FINANCEMENT**

## CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, en vertu de la délibération N° *DELIBERATION* du DATE ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : *NOM DU BENEFICIAIRE*  
dont le statut juridique est : *STATUT*  
N° SIRET :  
Code APE :  
dont le siège social est situé au : *ADRESSE*  
ayant pour représentant *NOM DU REPRESENTANT*  
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

### **PREAMBULE :**

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « NOM DU DISPOSITIF » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 19-12 du 16 février 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et des conditions suivantes.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par délibération N° *DELIBERATION* du DATE, la Région Île-de-France a décidé de soutenir *NOM BENEFICIAIRE* pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : *INTITULE DE L'OPERATION* (référence dossier n° ).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à *TAUX* % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à *MONTANT* €, soit un montant maximum de subvention de *MONTANT* €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

### **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

#### **ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

#### **ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES**

Le bénéficiaire s'engage à :

Informar la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés,

changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informez la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informez la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

### **ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION**

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financiers.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **ARTICLE 3.1 : CADUCITE**

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

#### **ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande comporte un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention (accompagnée de son état récapitulatif) est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

#### ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'avance, un état récapitulatif des dépenses n'a pas à être produit.

#### ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

#### ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et de la réalisation complète de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Dans le cas d'une demande de solde, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit.

Pour les personnes morales de droit public, l'état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

#### ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

#### ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du *DATE D'ELIGIBILITE SINON DATE DE VOTE* et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

#### ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le *DATE DE DELIBERATION* et elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

#### **ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

#### **ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

#### **ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° *DELIBERATION* du *DATE*.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

Le Président  
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire